

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

—————
Gendarmerie de l'air
—————

**Décision n° 966 du 7 mars 2022
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ2205535S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 5563 du 1^{er} décembre 2021 (NOR : INTJ2130667S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} avril 2022 :

Dugény Jean-François NIGEND : 170 454

Article 2

L'adjudant dont le nom suit est promu au grade d'adjudant-chef le 1^{er} avril 2022 :

Degroote David NIGEND : 185 553

Article 3

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1^{er} avril 2022 :

Molet Guy NIGEND : 156 086

Article 4

Le gendarme dont le nom suit est promu au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} avril 2022 :

Gomez Aurélien NIGEND : 229 635

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 mars 2022.

*Le général,
commandant la gendarmerie de l'air,
J.-F. Valynseele*